

2022 DEVE DGRI 11 - Convention de co-production et co-organisation entre la Ville de Paris, l'association A.R.B.R.E.S et l'ambassade du Costa Rica en France relative à l'organisation de l'exposition photographique « Paris-Costa Rica : l'amitié par les arbres. »

PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1994, l'association A.R.B.R.E.S. (Arbres Remarquables, Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde) a pour objectifs de réunir toute personne qui s'intéresse aux arbres remarquables. Elle œuvre en faveur d'une meilleure connaissance de ce patrimoine végétal sous ses aspects biologiques, historiques ou folkloriques (légendes et traditions). Elle participe à des inventaires locaux d'arbres remarquables et valorise ces connaissances auprès de monde scientifique et du grand public. À cette fin, elle organise des visites, séminaires, conférences, discussions, expositions, écrits.

Les arbres remarquables présentent un intérêt de par leurs dimensions, âge, histoires, symboles, particularités botaniques, aspects ou emplacement dans le paysage. Environ 180 arbres ont été labellisés « arbres remarquables » à ce titre par les services de la Ville de Paris, dont 40 environ méritent une reconnaissance au niveau national au titre d'« arbres remarquables de France » par l'association A.R.B.R.E.S. Ces labels appellent l'attention et un soin particulier sur une sélection des arbres anciens patrimoniaux, véritables arbres-monuments. Aussi, dans le cadre du Plan Arbre adopté par le Conseil de Paris en octobre 2021, le principe de l'organisation d'une exposition en partenariat avec cette association avait été décidé afin de faire connaître davantage le patrimoine arboré et ses particularités encore méconnues du grand public.

Soutenue par la Ville de Paris, l'association a ainsi conçu une exposition photographique sur le thème des arbres remarquables du Costa Rica et de Paris. Cette exposition nommée « Paris-Costa Rica : l'amitié par les arbres » est proposée par l'association en partenariat avec l'ambassade du Costa Rica en France. Elle donnera à voir parmi les plus beaux sujets du patrimoine arboricole des deux pays et sera installée sur les grilles de l'Hôtel de Ville du 4 avril au 9 mai 2022. Elle permettra à un large public de connaître la diversité des essences d'arbres sur les deux continents mais également de mieux connaître leurs similitudes par leur caractère exceptionnel, leurs légendes et leurs histoires.

Aussi, afin de pouvoir organiser cet évènement, je vous propose :

- d'approuver le principe et les modalités de la convention de co-production et co-organisation de l'exposition « Paris-Costa Rica : l'amitié

par les arbres » du 4 avril au 9 mai 2022 , avec l'association A.R.B.R.E.S.
et l'ambassade du Costa Rica en France ;

- de m'autoriser à la signer.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris